



Le moulin à la parole



Juin 2018 - N°12

<http://moulindeRaoul.jimdo.com>

L'année qui vient de s'écouler depuis notre dernière AG n'a pas été marquée par des événements importants à l'inverse de ces dernières années avec la sortie du livre « Moudre le grain, moudre le temps » ou la création du spectacle « Le Meunier dans le Reflet ».

Notre association s'est occupée principalement de la recherche des origines du moulin et de la relance de la fédération devenue bi départementale Ardèche et Drôme.

Grace à nos amis Jacqueline et René Gaillard, et à François Lassus (et on ne les remerciera jamais assez) nous avons avancé dans la consultation des archives départementales et le complot de Genestelle. Il reste encore du chemin rétrospectif à faire pour prouver l'existence du moulin avant le 4 août 1789.

Notre implication dans la fédération départementale Moulins et Canaux 07 26, depuis la dernière AG et l'élection de Jean-Claude à la présidence se sont traduites par la relance des actions de promotion et de défense de notre patrimoine.

Ces deux points seront à l'ordre du jour de notre AG du samedi 2 juin au moulin où nous vous espérons nombreuses et nombreux.

Jean-Noël ROYER-MANOHA

A.G. de l'association

Samedi 2 juin 2018

10h : assemblée générale de l'association

ouverte à tous; en présence de Colette Véron qui présentera son livre et évoquera l'A.G de la fédération nationale FDMF qui se tiendra en Ardèche en 2019 (voir page 5) (**ATTENTION:** cette année l'AG se déroulera au moulin). Si vous ne pouvez y assister, pensez à renouveler votre adhésion par courrier (page 5).

L'association a d'autant plus de poids qu'elle a d'adhérents mais elle a aussi besoin de membres actifs pour de multiples tâches; n'hésitez pas à rejoindre le conseil d'administration.

12h30 : repas à l'auberge de St Joseph des bancs

Réservation obligatoire auprès de JC Duchamp

06 83 34 69 96 ou duchamp.jc@wanadoo.fr

**En 2017 le moulin a accueilli
364 visiteurs:
(302 adultes et 62 enfants)**



Le moulin de Raoul est affilié à La Fédération nationale Des Moulins de France (FDMF) qui tiendra son assemblée générale 2019 en Ardèche méridionale au mois de mai.

<http://www.fdmf.fr/>

Moulins et canaux 07-26

est la fédération créée en 2016 à l'initiative de quelques moulins ardéchois dont le moulin de Raoul pour:

- * la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur des moulins et du petit patrimoine hydraulique
- * les représenter auprès des collectivités territoriales et administrations publiques
- * promouvoir ce patrimoine (permettre sa sauvegarde réaliser, faire réaliser des recherches ; faire un inventaire ; éditer les travaux ; faire des conférences ; conseiller, aider à la remise en état etc)

L'association, « Autour du moulin de Raoul » ouverte à tous, en lien avec le propriétaire (parent de la famille de Raoul), le voisinage, les collectivités territoriales, les associations patrimoniales et autres..., s'efforcera par un fonctionnement convivial de :

- ▶ Conserver la mémoire de Raoul
- ▶ Rechercher et faire connaître l'histoire du moulin
- ▶ Restaurer et faire fonctionner la machinerie du moulin, en vue de petites productions (farine de châtaignes)
- ▶ Rénover les bâtiments et aménager l'environnement dans le respect du patrimoine architectural et paysager
- ▶ Assurer l'ouverture du moulin au public et y promouvoir des activités de loisir, culturelles, pédagogiques et touristiques.



UN BULLETIN UN PEU INDIGESTE!!!



L'année 2016 a vu la création de l'association Moulins et Canaux 07-26, née de la volonté de plusieurs associations ardéchoises dont la nôtre, de défendre les intérêts communs de nos moulins et maintenant aussi des canaux. La loi sur l'eau (LEMA) suscite bien des controverses et pose le problème de la survie de ce patrimoine. Aussi, il nous a semblé important d'en parler largement dans ce bulletin et de vous proposer la réflexion de nos associations dans de larges extraits d'un texte écrit par Jean-Claude qui assure la présidence de cette association. L'intégralité du texte est à retrouver sur le Blog de l'association

<https://patrimoine-moulins-et-canaux-07-26.blog4ever.com/>

Patrimoine Moulins et Canaux 07-26



Nos moulins: un patrimoine exceptionnel qui a influencé le cours de l'histoire

L'écrasement des grains, principale fonction du moulin, remonte à la nuit des temps. A cause de leur grande valeur énergétique les céréales ont été les premières plantes cultivées et permis le passage au néolithique. Pendant des millénaires (et encore aujourd'hui dans une certaine mesure) elles ont été la base de la nourriture des populations. Le travail fastidieux d'écrasement a motivé la « recherche » technique : C'est ainsi qu'après l'utilisation de la force humaine et animale, les Romains ont inventé le moteur hydraulique (roues horizontale et verticale). Premier moteur utilisant l'énergie naturelle, il constitue en quelque sorte le « berceau » de la technique. Les hommes auront vite compris qu'on peut lui trouver bien d'autres applications : la plupart des industries du XIX -ème siècle trouvent leurs origines dans les moulins (métallurgie, tissus, bois, papier, poudres diverses, huiles...électricité !).

Au moyen-âge le réseau dense des moulins assure partout le service de la mouture, c'est un peu l'ancêtre de nos services publics. Mais dans les moulins d'autres systèmes économiques apparaissent : ainsi des chercheurs américains viennent d'y trouver la première société par actions, origine du capitalisme. Le meunier, intermédiaire entre le seigneur et les paysans, qu'il soit envié ou détesté reste un personnage important dans les villages. Moulins, canaux et meuniers ont laissé de multiples traces dans la culture populaire, la littérature et les arts.

Les paysages façonnés par les moulins et canaux depuis des siècles, ne sont pas le moindre de leur attrait.

Reconnaissance et rénovation de ce patrimoine

Après une période d'oubli, les moulins ont suscité un nouvel intérêt, allant de pair avec la reconnaissance du patrimoine artisanal et industriel. Si l'équipe du moulin de Mandy (Pranles), il y a plus de 20 ans, a été la première à entreprendre la rénovation de son moulin en vue de l'ouvrir au public, aujourd'hui c'est près d'une dizaine de moulins qui se sont lancés dans cette aventure avec le même objectif. Le dernier en date, à notre connaissance étant le moulin Dupuis à Saint André Lachamp qui vient de constituer son association, les premiers travaux vont commencer. Les moulins qui ont vocation à s'ouvrir au public sont en général gérés par des associations dont certaines ont reçu des subventions. De nombreux propriétaires également ne ménagent leur peine pour rénover leur moulin. Le travail des bénévoles des associations comme des propriétaires montrent incontestablement qu'il y a un engouement pour la restauration de ce patrimoine. L'augmentation globale du nombre de nos visiteurs démontre aussi que l'intérêt pour nos moulins est partagé par un large public. Au sein du PNR et plus largement dans le département dont le tourisme est une activité essentielle, nos moulins peuvent contribuer au développement du tourisme culturel.

L'objectif de toute rénovation est de faire tourner le moulin, c'est ainsi qu'il devient un patrimoine vivant... encore faut-il que l'eau arrive au moulin et dans les canaux ...

LA LOI SUR L'EAU (LEMA)

Pour résumer très succinctement, cette loi veut assurer la continuité écologique des cours d'eau en supprimant un grand nombre de barrages et en assurant un débit réservé aux rivières toute l'année pour favoriser la vie aquatique et singulièrement celle des poissons

Qui pourrait être contre l'amélioration de la qualité de l'eau ! Modestement les moulins y contribuent par le brassage de l'eau et sa dépollution dans leur réserve ou les plans d'eau de leur levée.

Il est facile de montrer qu'à l'époque où les moulins tournaient à plein régime, les rivières étaient très poissonneuses. Les moulins ne sont pas responsables de la réduction de la vie aquatique, pour expliquer ce phénomène il faudrait plutôt regarder du côté de la pollution chimique. Pourtant les moulins et ouvrages hydrauliques anciens sont les principales « victimes » de cette loi..

Les incidences de la LEMA sur le patrimoine hydraulique

L'application de la loi rencontre de multiples oppositions : la presse s'en fait périodiquement l'écho : défense des digues du Chassezac (pétition de plus de 3000 signatures) , ouverture de la digue de Rosières, canal de Flaviac...pour ne citer que quelques exemples.

Les incidences de l'application de la loi sur nos moulins et canaux :

- **L'arasement des barrages** : les moulins et canaux ne sont plus alimentés cela équivaut à leur destruction. Cette volonté de démolition se manifeste par :
 - des pressions sur les propriétaires de moulin pour les inciter à faire supprimer leur levée.
 - le refus d'autoriser la reconstruction d'un barrage emporté par une crue. C'est le cas du moulin de Trespis à Lanarce, entièrement rénové par son propriétaire et prêt à tourner et à s'ouvrir au public
- **Obligation, dans certains cas, de construire des passes à poissons** : outre qu'elles sont très onéreuses, sont-elles efficaces ? Au vu de l'exemple de celle construite à Livron sur la rivière Drôme, on peut en douter, puisqu'il a fallu construire, à grand frais, au même endroit une dérivation de la rivière. Mais leur inconvénient majeur c'est qu'elles s'ensablent lors des crues. Cela arrive fréquemment au moulin de la Pataudée sur l'Ouvèze à Coux et a pour conséquence de réduire l'alimentation du moulin en eau qui peine alors à fonctionner. L'association du canal de Baza à Aubenas se voit infliger des poursuites, parce qu'entre autres, elle n'a pas nettoyé sa passe à poissons. Construction et entretien coûteux pour des résultats qui restent à évaluer.
- **Le débit réservé** : Compte tenu des caractéristiques de notre système hydrographique , il se trouve que le débit de nos rivières en été peut être inférieur au 15% du débit pluriannuel moyen. Dans ces conditions aucun prélèvement ne serait possible. Beaucoup de nos moulins, à vocation essentiellement touristique ne pourraient plus tourner l'été. L'absence d'eau dans les canaux et réserves peut très vite les détériorer. Ainsi si on empêchait d'alimenter le canal de Baza à Aubenas c'est un patrimoine vieux de 7 siècles qui serait menacé. Le fait que la loi ne fasse pas la différence entre ceux qui rendent intégralement l'eau empruntée quelques mètres plus haut et ceux qui ne la rendent pas est un paradoxe de plus.

Une mise en conformité avec la loi compliquée et coûteuse : la recherche historique des droits d'eau, fondés en titre est souvent difficile (disparitions des documents au cours de l'histoire) et la reconnaissance par l'administration des documents fournis, aléatoire. Les aménagements à faire sur les installations ainsi que les études de débit qui sont à réaliser par des entreprises spécialisées sont très onéreuses, hors de portée des moyens financiers de beaucoup d'associations de gestion des moulins. On a comme l'impression que le coût des opérations et les tracasseries administratives sont là pour dissuader les bonnes volontés de restaurer moulins et canaux.



Quelques moulins de la fédération



Moulin de la Pataudée à Coux



Moulin de Marceau à Faugères



Moulin de Charrier à Labastide sur Besorgues

Nos demandes pour conserver et promouvoir ce patrimoine

- **Faire connaître et appliquer la grille d'analyse :**

Elle est le produit d'une négociation entre le ministère de la culture et celui de l'environnement en concertation avec les associations concernées dont notre fédération nationale. Elle doit être instruite avant tous travaux sur les ouvrages hydrauliques, en vue d'évaluer le caractère patrimonial de ceux-ci. Le projet de loi qui voudrait empêcher la destruction des levées de moins de 2m va également dans le bon sens.

- **Un débit minimum assuré:**

Les moulins et canaux que nous représentons, ont plutôt une vocation touristique et culturelle pour faire connaître le patrimoine hydraulique. Nos besoins en eau sont dérisoires on pourrait même dire négligeables. Mais ils fonctionnent principalement pendant la saison touristique et dans la journée sur une courte période, certains ont des réserves qui peuvent se charger quand ils ne fonctionnent pas, ce qui réduit les besoins. Pour pérenniser nos moulins et canaux, nous voudrions avoir l'assurance qu'un débit minimum de fonctionnement et de préservation (éviter l'assèchement) des installations nous sera accordé. Cela pourrait se faire par une modification de la loi, des dérogations ou une tolérance des administrations.

- **Des solutions à trouver au cas par cas**

Nous sommes prêts à discuter avec les autorités compétentes et au cas par cas pour trouver des solutions conciliant continuité écologique et alimentation de nos ouvrages. C'est ainsi par exemple que pour éviter de reconstruire la levée du moulin de Trespis on pourrait installer une noria (roue tournant avec le courant) qui suffirait à monter l'eau de 80 cm avec un très faible débit, mais suffisant pour faire tourner le moulin, pour peu qu'on agrandisse la réserve. Cette solution pourrait s'appliquer à d'autres et donner un attrait supplémentaire aux ouvrages.

- **Faire reconnaître ce patrimoine et notre association qui le représente :**

Pour proposer des solutions, encore faudrait-il que nous soyons reconnus par les différentes instances concernées par l'eau. C'est la raison pour laquelle nous demandons, notamment, d'intégrer les CLE (commission locale de l'eau) des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Le Président du SAGE Ardèche vient de refuser notre intégration au prétexte que les producteurs d'hydroélectricité y étaient déjà et que nous devons nous faire représenter par leur association. Nous allons insister pour que le patrimoine historique y soit représenté en tant que tel.

- * **Promouvoir moulins et canaux**

L'Ardèche qui a connu un riche passé industriel dont les moulins sont très souvent aux origines a fait, fort justement des ouvrages hydrauliques anciens le patrimoine emblématique du département. Nous sommes partant pour collaborer à toutes initiatives (brochures, vidéo, événements) qui feraient connaître et valoriser ce patrimoine



DES ACTIONS RECENTES OU EN COURS....

Suite à des rencontres avec divers élus pour évoquer les problèmes et propositions ci-dessus:

- * Le député Hervé Saulignac a posé une question au gouvernement
- * Le sénateur Mathieu Darnaud a déposé au Sénat une question à l'intention du Ministre de la transition écologique
- * Le président du Conseil départemental de l'Ardèche a affirmé son soutien à notre demande d'intégrer la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'Ardèche
- * Suite à la rencontre avec O. Peverelli conseiller départemental en charge de la culture et du patrimoine, un répertoire/route des moulins pourrait être mis en chantier en lien avec les services de la culture, du tourisme, du PNR etc...

A SUIVRE.....



Moulin de Mandy à Pranles



Moulin de Trespis à Lanarce

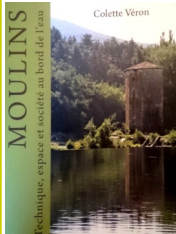
le numéro de Mai 2018 du magazine ardéchois Ma Bastide consacre un grand article à ce moulin de Trespis

Daniel Van Cutsem est dessinateur graveur



45 exemplaires imprimés et numérotés de sa gravure du moulin sont en vente au prix de 90€ non encadrés (170€ encadrés) ainsi que des cartes postales à 2,50€ (enveloppes incluses) Vente au moulin lors des visites ou s'adresser à l'association

Colette Véron a publié sa thèse : « Du moulin au paysage :



technique, espace et société au bord de l'eau en Vivarais du Moyen Age à la fin du 19ème siècle » Aux frontières de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie physique et humaine, ce livre se veut un outil d'analyse destiné à tous ceux qui s'intéressent à la place du moulin dans la construction du paysage

Un livret pédagogique pour les enseignants

désireux de préparer une visite du moulin avec leurs élèves Un grand merci à Maryse Tampon-Lajarriette et Annie Duchamp, chevilles ouvrières de ce projet qui commence à prendre forme

Maryse s'est attachée à relier les différents éléments de la visite aux programmes scolaires de l'éducation nationale. 3 domaines d'exploitation possible:

- ** Les céréales * * L'eau * * Les moulins

Ce livret devrait être opérationnel prochainement. Nous contacter

Et toujours des céréales sur les terres du moulin:

Les semailles d'automne de nos vieilles variétés de blé et de seigle ont bien levé et la rangée de maïs sera bientôt semée. Cette micro production nous permettra d'agrémenter les visites sur le thème historique des céréales.

Et Jean-Claude, toujours sur le chantier, qui s'active à dégager l'emplacement de la 1ère roue du moulin (la roue horizontale)



Au moment où nous bouclons ce bulletin, nous apprenons le décès de notre ami Jacques Bondaz. Il a été un adhérent de la première heure : il y a 10 ans, c'est lui qui avait remis en marche le moulin. C'était un spécialiste de la mécanique et un passionné des moulins. Il en avait une vaste connaissance qu'il savait transmettre par de multiples anecdotes, toujours assaisonnées d'une pincée d'humour. Excellent pédagogue, il communiquait naturellement sa passion. Il nous avait fait de beaux dessins que nous utilisons à chaque visite et qui nous rappelleront son souvenir et tous les bons moments passés ensemble.

***Pour mener à bien projets, idées, le soutien de tous est indispensable.
Une première démarche : adhérer à l'association !***

BULLETIN D'ADHESION ou renouvellement Juin 2018- Juin 2019

Coupon à détacher

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville.....

Tel Adresse électronique

Adhésion (ou renouvellement) : 10 €

*chèque à l'ordre de
« Autour du moulin de Raoul »*

Je fais un don de :

« Autour du moulin de Raoul »
07530 St Joseph des bancs
Tel : 04 75 93 65 93 / 06 83 34 69 96
Courriel : moulinderaoul@gmail.com
Site: moulinderaoul.jimdo.com
envoyez vos adhésions ou dons à la trésorière de l'association
Bernadette Tronconi
85 Place du Champ de Mars
07380 Jaujac